



Arrêté du Conseil fédéral sur l'extension du crédit d'objet alloué à l'aménagement de la Surselva, due au renchérissement, à la TVA et aux intérêts intercalaires

du 10 janvier 2001

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

Le crédit d'objet alloué à l'aménagement de la Surselva, d'une somme de 105 millions de francs, est augmenté:

- a. de 13 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
- b. de 8 millions de francs pour couvrir la TVA;
- c. de 1,75 million de francs pour couvrir les intérêts intercalaires.

10 janvier 2001

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Moritz Leuenberger
La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

